



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 20 MARS 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, tenue le vingt mars deux mille dix-neuf, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire à laquelle session étaient présents :

Mesdames Mélanie Larente, Manon Cadieux, messieurs Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers.

Était également présente : Madame Annie Meilleur, directrice générale et secrétaire-trésorière

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée extraordinaire.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, André-Marcel Évéquoz, procède à la lecture de l'ordre du jour.

**19-03-083 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

**19-03-084 POINT 4
DÉMISSION DE MONSIEUR ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ À TITRE DE CHEF
INCENDIE**

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de Monsieur André-Marcel Évéquoz à titre de chef du Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel;

CONSIDÉRANT QUE cette démission est effective le 20 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mélanie Larente

Et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter la démission de Monsieur André-Marcel Évéquoz à titre de chef du Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel.

ADOPTÉE

20 mars 2019

2020

19-03-085

POINT 5
EMBAUCHE D'UN CHEF DES OPÉRATIONS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONT-SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT la récente démission de Monsieur André-Marcel Évéquoz à titre de chef du Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de nommer rapidement un nouveau directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil :

1. Que le conseil municipal procède à l'embauche de Monsieur Sylvain Charette à titre de directeur du service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel, et ce pour l'année 2019;
2. Que les conditions de travail, salaires, avantages sociaux et autres soient inclus à l'intérieur du contrat à intervenir pour ces fins;
3. De procéder à l'achat des équipements nécessaires pour le directeur incendie, et ce pour un montant maximal de 3 000\$;
4. Que le maire soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;
5. Qu'un montant maximal de 21 000\$ soit affecté du surplus accumulé non affecté pour couvrir l'ensemble des dépenses (salaire, avantages sociaux, équipements, frais de déplacement, etc.).

ADOPTÉE

19-03-086

POINT 6
NOMINATION D'UN OFFICIER POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONT-SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel de nommer un officier pouvant remplacer le directeur incendie lors de ces absences;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil de nommer Monsieur André-Marcel Évéquoz à titre de lieutenant pour le Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel.

ADOPTÉE

19-03-087

POINT 7
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que la séance soit levée. Il est 19 h 54.

ADOPTÉE

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

ANNIE MEILLEUR
Directrice générale

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire